Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260429-2026_321-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 AVRIL 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 26 mars 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 29 Avril 2026 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 19

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Patrick Robert	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot
Maud Defin	Maryline Le Picard Josse	Antoine Marteil	Delphine Flageul
Florian Bruyère	Amélie Rault	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume
Timothée Rolland	Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin	

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Madame Paulette Beurel est désignée pour remplir cette fonction.

2026-321 – Maison de Santé : Rapport d'analyse des offres Validation suite commission du 13.04.2026

VU le CGCT,
Monsieur le Maire

VU les dispositions du CGCT notamment l'ordonnance n°2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics,

Monsieur le Maire
Informe de la Commission Analyse des Offres en date du 13 avril 2026 en présence du Cabinet Guilloux, maîtrise d'œuvre et du cabinet Oxymore, économiste,
Propose de soumettre au vote le rapport d'analyse des offres tel que présenté
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
VALIDE le rapport d'analyse tel que présenté sur la tranche ferme et optionnelle arrêtant ainsi le marché à hauteur de 1 671 800.51 € HT (hors Maîtrise d'Œuvre) :

	Tranche Ferme	Tranche optionnelle
TOTAL HT	1 229 160,45 €	442 640,06 €
TVA à 20%	245 832,09 €	88 528,01 €
TOTAL TTC	1 474 992,54 €	531 168,07 €

AUTORISE, le Maire ou son représentant, à signer les notifications de rejet et d'attribution ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

le 29 avril 2026
Yves RUFFET,
Maire

MAIRIE DE BRÉHAND Côtes d'Armor